

Un titre de séjour « métiers en tension »

« L'exécutif veut faciliter le travail des immigrés », titre **Le Parisien**, qui retient du P.J.L. Asile et immigration la volonté du gouvernement de créer un titre de séjour « métiers en tension » pour les travailleurs sans papiers présents sur le territoire. Une manière de répondre, a minima, à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, souligne le quotidien. « C'est une forme d'absurdité du système », a justifié Olivier Dussopt dans **Le Monde**. « On enferme certains étrangers dans l'inactivité et d'autres dans l'illégalité. » Si les contours doivent être précisés, cette intégration des immigrés par l'insertion professionnelle constitue en partie « la carotte » de la future loi que **Gérald Darmanin** résume par cette phrase : « On doit désormais être méchants avec les méchants et gentils avec les gentils. » **Le Parisien** passe en revue les questions qui se posent sur ce texte, comme le nombre d'étrangers qui travaillent en France, la définition d'un métier en tension ou du passeport talent. « La pénurie de main-d'œuvre est une réalité pour des milliers d'entreprises », insiste Eric Chevée, vice-président à la CPME. Si régulariser des travailleurs en situation irrégulière permet d'améliorer les choses, nous sommes intéressés. Même si cela ne résoudra pas tout. « L'idée du gouvernement est visiblement de lier le (permis de travail) au travailleur lui-même, en permettant à celui-ci d'en faire la demande et plus seulement à l'employeur », explique Marc Ferracci. « Nous ne voulons pas embêter un immigré en situation régulière en lui demandant de pointer sans cesse s'il a déjà prouvé qu'il voulait s'insérer par le travail, insiste-t-on au ministère du Travail. Nous préférons concentrer nos efforts sur ceux qui ne travaillent pas ou commettent des délits. » Le gouvernement envisage ainsi de durcir les sanctions administratives pour ceux qui emploient des sans-papiers. Les étrangers en situation irrégulière pourraient être régularisés, à leur demande, s'ils acceptent ou travaillent déjà dans un secteur en tension. « Le titre serait d'une durée d'un an et serait annulé en cas de licenciement », précise l'entourage d'Olivier Dussopt. « Il permettra aux chefs d'entreprise d'embaucher ou de conserver une main-d'œuvre indispensable sans contrevenir à la loi », souligne Marc Ferracci. Pour Branislav Rugani, de FO, « un sans-papiers ne va pas se faire connaître auprès de l'administration s'il est dans un processus où, dès qu'il perd son travail, il est expulsable. Ce qui est proposé est d'autant plus dommageable qu'au moment où certaines filières pouvaient espérer être tirées vers le haut sur le plan des salaires et de la formation grâce à la pénurie de main-d'œuvre, on va les maintenir en bas. » Pour Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations de l'OCDE, « il y a une certaine cohérence dans ce que propose le gouvernement : durcissement d'un côté et facilitation de l'autre. Mais beaucoup de questions se posent. A quel rythme sera revue la liste des métiers en tension alors qu'il a fallu attendre treize ans pour qu'elle soit réactualisée en 2021 ? Y aura-t-il des quotas ? Et comment ça va cohabiter avec d'autres dispositifs ? » (**Le Parisien**, p.4)

« Immigration : Darmanin et Dussopt s'avancent en terrain miné », titre **Les Echos**, notant que les deux ministres se sont employés, dans **Le Monde**, à préparer le terrain, déminer, voire corriger le tir, et se dire « très ouverts » à la discussion. Le titre de séjour « métier en tension » a immédiatement enflammé le débat. Des concertations vont désormais être engagées avec les forces politiques et les partenaires sociaux. (**Les Echos**, p.2)

Les Echos détaille ensuite « comment le gouvernement veut faciliter la régularisation des salariés sans papiers », soulignant un véritable changement de logique en matière

d'immigration de travail. La principale nouveauté se situe dans l'accent mis sur les travailleurs immigrés déjà en France mais sans papiers. (Les Echos, p.2)

« La solution en trompe-l'œil de la main-d'œuvre étrangère », titre Le Figaro, qui rappelle les difficultés de recrutement. Patronat et syndicats ne voient donc pas d'un mauvais œil une facilitation du recours à une main-d'œuvre étrangère. Le nouveau président de l'Umih, Thierry Marx, s'est dit, hier sur France Inter, « sur la forme, assez favorable » aux propositions du gouvernement. Même son de cloche dans le secteur agricole. « On privilégie toujours l'emploi local, mais si on n'a pas assez de bras, on ne peut pas récolter et c'est un désastre économique, relève Jérôme Volle, de la FNSEA. On est donc en faveur des propositions du gouvernement, mais il ne faut pas oublier aussi de travailler à une politique d'insertion des demandeurs d'emploi français », ajoute le syndicaliste agricole. « Dans de nombreux cas, cette immigration de travail est nécessaire puisque les travailleurs nationaux n'ont pas l'envie de pourvoir ces emplois en raison de conditions de travail trop dures et des rémunérations trop basses », analyse Erwann Tison, directeur des études à l'Institut Sapiens. Différentes publications de France Stratégie ou du COR soulignent également ce besoin de main-d'œuvre étrangère. « Mais cette solution répond à un impératif conjoncturel sans toutefois résoudre la problématique structurelle de formation des actifs à ces postes », nuance l'économiste de l'Institut Sapiens. Les propositions portées par l'exécutif ne sont ainsi qu'une rustine qui, de plus, signe un aveu d'échec du gouvernement autour des négociations sur l'attractivité des métiers, pointe Le Figaro, qui ajoute que le pays compte toujours 2,3 millions de chômeurs. De surcroît, l'immigration qui arrive en France n'est pas nécessairement la plus à même de répondre aux besoins de l'économie. Si de nombreux étrangers arrivent chaque année sur le territoire, très peu y viennent pour des raisons économiques, et surtout en étant qualifié. Et le taux d'emploi de cette population étrangère demeure toujours sensiblement moins élevé que celui de l'ensemble des salariés travaillant en France, soit de 56,1 % contre 65,8 % en 2017. (Le Figaro, p.4)